



SOUTENANCE DE THESE HDR DEMANDE DE DEROGATION RELATIVE A LA

DEMANDEUR :

Nom : SION-HENRY Prénom : Justine

Tél. : 06.21.55.77.93 Mail : justine.sionhenry@gmail.com

Directeur de thèse ou directeur de recherche de l'HDR : .. Marie-Pierre Lassus

Unité de Recherche : Esthétique

Date de soutenance : 10/12/2019

Sujet de thèse : Les temps discordants de la musique. Une alternative à l'homogénéité du temps dominant : un enjeu de l'enseignement musical.

→ Nature de la demande de dérogation :

- Demande de visioconférence* Soutenance à l'extérieur de Lille
- NB : le président de jury doit être présent
- Demande de confidentialité Rédaction dans une langue autre que l'anglais
- Soutenance à huis clos
- (Attention : une soutenance comporte obligatoirement une partie publique, le huis clos concerne uniquement les débats)

→ Justification de la demande :

Je souhaiterais soutenir au CNSMD de Paris (Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse), qui est un établissement d'enseignement supérieur. Etant moi-même musicienne et enseignante, soutenir dans un établissement d'enseignement de la musique donne du sens à mon travail de recherche, car il pourrait intéresser à la fois les musiciens et les futurs enseignants qui sont formés au CNSMDP. Cela permettrait de faire de ma soutenance un moment d'échange et de partage avec un public directement concerné par mon sujet.

(*) Pour les demandes de visio-conférence (à titre exceptionnel) :

- * Préciser le(s) nom(s) de(s) membre(s) du jury et les motifs empêchant le déplacement. Le président du jury ne peut participer à la soutenance en visio-conférence (cf. article 19 de l'arrêté du 25 mai 2016)
- * Indiquer également les moyens qui seront utilisés. Les applications locales (ex SKYPE) sont à proscrire. Pour les soutenances ayant lieu sur le site de Lille, le SEMM propose des équipements spécifiques de qualité professionnelle. Une attestation de conformité* sera à retourner au service affaires doctorales - bureau des soutenances dans les plus brefs délais après la soutenance.
- * : Voir liste des documents à télécharger sur le site de l'école doctorale d'appartenance

Date : Le vendredi 4 octobre 2019
Le Doctorant ou le candidat à l'HDR

Date :
Le Directeur de thèse ou Directeur de recherche de l'HDR

Cessis
Maignant
Catherine MAIGNANT
Directrice de l'ED SHS

→ Décision de l'établissement :

- Avis favorable
- Avis défavorable

28 OCT. 2019

Date :
Signature et cachet :

Une version scannée du document signé doit être transmise à l'École doctorale de rattachement qui le transmettra au service des affaires doctorales - bureau des soutenances (soutenances@univ-lille.fr)

Pour le président et par délégation,
la Vice-Présidente déléguée
aux Affaires Doctorales

[Signature]
Nil TOULOUSE